

FEMMES DE LA TERRE



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**

**20
23**

SOMMAIRE

LA VIE DE L'ASSOCIATION

- I. L'histoire et les objectifs de Femmes de la Terre
- II. Les moyens
 - 1. Localisation
 - 2. Équipe
 - 3. Situation financière

LES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

- I. ACTION 1 : Permanence juridique en droit des étrangers, pour les femmes et les jeunes, et actions de lutte contre la double violence
 - 1. La permanence juridique : objectifs, fonctionnement et réalisations
 - 2. Les actions de lutte contre la double violence : objectifs, fonctionnement et réalisations
- II. ACTION 2 : Permanence d'écrivain public et d'accès aux droits
 - 1. Objectifs
 - 2. Fonctionnement et réalisations
- III. ACTION 3 : Sensibilisation et formation au droit des étrangers et aux droits des femmes
 - 1 Objectifs
 - 2 Réalisations

LES RÉSEAUX ET LA COOPÉRATION INTER-ASSOCIATIVE

- I. Réseaux
 - 1. Réseau pour la défense des droits des femmes étrangères victimes de violence ou persécutées : le réseau ADFEM
 - 2. Réseaux pour la défense des droits des personnes étrangères
 - 3. Réseaux organisés dans le cadre de la « *Politique de la Ville* »
 - 4. Réseau Violences Femmes 19
- II. Partenariats
 - 1. Partenaires associatifs
 - 2. Services sociaux, établissements scolaires
 - 3. Partenaires institutionnels

LISTE DES RENCONTRES, ADHÉSION AUX CAMPAGNES D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION ET PÉTITIONS, PRISES DE POSITIONS DIVERSES ET SUIVI DES ENGAGEMENTS PRIS LES ANNÉES PRÉCÉDENTES

ANNEXES STATISTIQUES

I- L'HISTOIRE ET LES OBJECTIFS DE FEMMES DE LA TERRE

C'est à la fin de l'année 1992 que quelques bénévoles qui participaient aux permanences juridiques d'Accueil et Promotion, du centre social Relais 59 et de l'association Solidarité Français Migrants, ont décidé la création de l'association « *Femmes de la Terre* ». Cette initiative était une réponse aux nombreuses demandes émanant de femmes d'origine étrangère qui souhaitaient un **accueil spécifique en cours de journée** et non le soir, leur permettant ainsi de venir exposer leurs problèmes en dehors des obligations ou des interdictions familiales.

Un accueil réservé aux femmes permet de leur donner un **lieu où s'exprimer librement**, notamment pour celles subissant des violences. Ces femmes sont tout particulièrement victimes de discriminations, et souvent de **double discrimination**, parce que femmes et étrangères.

Dès l'origine, l'association Femmes de la Terre s'est donné pour objectif de **contribuer au respect des droits fondamentaux** que sont le droit à la liberté, le droit de vivre en famille, la liberté d'aller et venir, le droit à la santé, à l'emploi, au logement. L'association centre son activité principalement sur un **public de femmes et de jeunes** (garçons et filles) de **nationalité ou d'origine étrangère**, ou qui ont des **liens avec l'étranger**, et qui rencontrent des difficultés administratives ou juridiques, liées à l'asile, à l'entrée et au séjour en France ainsi qu'à l'acquisition ou la reconnaissance de la nationalité française.

Femmes de la Terre a pour objectifs :

- L'INFORMATION SUR LES DROITS DES PERSONNES ETRANGERES ;
- LE SOUTIEN A LA RECONNAISSANCE DE CES DROITS.

L'association a centré son action autour d'une « **permanence juridique, en droit des étrangers, à destination des femmes, de leur famille et des jeunes** » et autour de la **lutte contre toutes les formes de violence dont elles peuvent être victimes**.

En 2004, l'association a emménagé rue de la solidarité, dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. L'occupation de locaux plus spacieux a rendu possible la création d'une permanence d'« **écrivain public et accès aux droits** ». Notre action s'exerce dans un quartier classé « *Quartier Prioritaire* » par la Politique de la Ville de Paris. Cette implantation apparaît toujours opportune et justifiée. En effet, Femmes de la Terre intervient auprès d'un public éprouvant des difficultés sur le plan de l'intégration sociale et citoyenne.

L'association continue de **défendre le droit à la protection juridique** et a choisi de mener ces deux missions sur des **axes différents et néanmoins complémentaires** :

L'ACCÈS AU(X) DROIT(S)

Cet aspect de notre intervention nous permet, au travers des deux permanences tenues par l'association, d'apporter une réelle assistance juridique et administrative à un grand nombre de personnes exclues.

Nous avons une **double pratique d'intervention** :

- **Immédiate**, avec l'aide à l'analyse, à la constitution et à la résolution des dossiers administratifs ;
- **Préventive**, avec une information sur la législation relative au droit au séjour et à l'acquisition de la nationalité française, sur la citoyenneté et l'accès aux droits sociaux.

Nous agissons également dans une optique d'**aide à l'insertion** des personnes dans la vie sociale et professionnelle : orientation vers des structures pour l'alphabétisation et la formation, activités culturelles, soutien psychologique, hébergement, etc. Ces orientations se font notamment grâce à notre travail en réseau.

L'ADHÉSION ET LA PARTICIPATION AUX DÉBATS D'IDÉES ET AUX ACTIVITÉS DE « TERRAIN »

L'objectif est d'agir comme une **force de proposition et de négociation** auprès des institutions, des collectivités et de l'opinion publique.

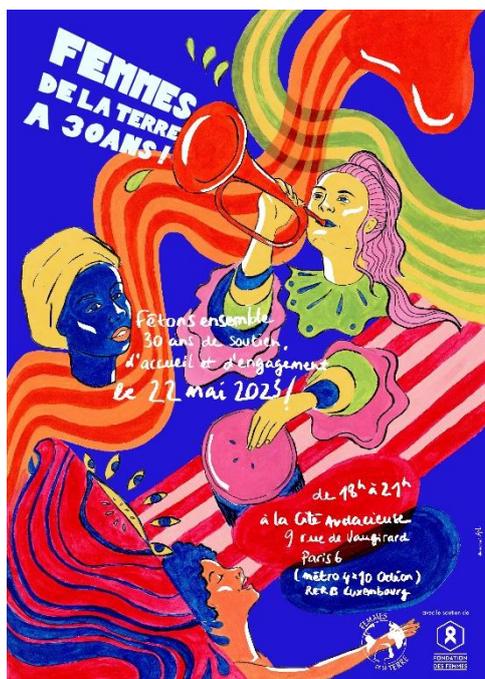
C'est pourquoi nous participons aux actions de **lutte contre le racisme**, les **discriminations**, les **violences faites aux femmes**, ainsi qu'à de nombreuses rencontres portant sur le **droit d'asile** et les **lois sur l'immigration** et visant à obtenir une meilleure protection des droits humains, de la liberté d'aller et venir et du droit de vivre en famille.

★ LES 30 ANS DE FEMMES DE LA TERRE ★

Fondée en décembre 1992, Femmes de la Terre a fêté ses **30 ans à la fin de l'année 2022** et c'est au printemps 2023 que l'anniversaire de l'association a été organisé. L'équipe de bénévoles et salariées s'est attelée à l'organisation et a rapidement trouvé le soutien de partenaires et des membres de l'association pour la préparation d'une soirée festive et solidaire.

Les 30 ans de Femmes de la Terre se sont déroulés le **22 mai 2023 à la Cité Audacieuse** (PARIS 8^e), lieu d'accueil de la Fondation des Femmes (partenaire de l'association depuis 2022).

Le programme de la soirée a été établi par l'équipe chargée de l'organisation et a permis différents moments de rencontre et d'expression :



— **Projection d'une vidéo** sur l'origine et la poursuite du projet de Femmes de la Terre ;

Table ronde retraçant l'histoire de l'association et la présentation de ses partenaires avec la participation d'Anne-Lorraine BARNIER (ancienne salariée), Léa THUILLIER (représentante de CARE France), Fatou DIA (bénéficiaire de l'association) et animée par Michèle BOUMENDILE (bénévole et membre du CA) ;

Concert des artistes YELSHA et LYNX ;

Buffet organisé par Farida EZZIAT (bénévole et membre du Bureau) et le CAFE MONA.

Les **visuels de la soirée** (affiches, flyers, *save the date*, etc.) ont été réalisés par Axelle BOURGUIGNON, coordonnés par Anouck CHENEBAU (bénévole de l'association) et imprimés par Laetitia BOURGI (membre de l'association).

La soirée du 22 mai 2023 a ainsi réuni une soixantaine de personnes parmi les membres de l'association, les partenaires, les anciennes salariées, et surtout les premières concernées, les femmes et jeunes bénéficiaires des actions de l'association.

Cet événement a été rendu possible grâce au soutien et à l'engagement de l'équipe chargée de l'organisation et à toutes les personnes qui y ont participé et en particulier Michèle BOUMENDILE, Renaud BOURGI, Laetitia BOURGI, Axelle BOURGUIGNON, Anouck CHENEBAU, Véronique DORNER, Farida EZZIAT, Geneviève JACQUES, Éric MEUNIER.

Nos remerciements s'adressent tout particulièrement aux partenaires qui ont soutenu et participé à l'organisation de la soirée : Léa THUILIER et Elise BADIN pour CARE France ; Solène BEDEAUX pour le CCFD-Terres solidaires ; Ophélie DELMAS et Maïa ARRUTI pour la Fondation des Femmes.



©Anouck CHENEBAU

II- LES MOYENS DE L'ASSOCIATION

1. LA LOCALISATION

Nous occupons un local situé 2, rue de la Solidarité dans le 19^e arrondissement de Paris. Nous sommes implantées dans un quartier dit « prioritaire ».

3. LA SITUATION FINANCIÈRE

Cette année, l'ensemble de nos financeurs a reconduit ses subventions, ce qui a permis de poursuivre nos actions.

2. L'EQUIPE

L'équipe de Femmes de la Terre se compose de :

- **Deux juristes** à plein temps en CDI responsables de l'animation des permanences et de la gestion administrative de l'association ;
- **Huit bénévoles.**

(1) Concernant **les partenaires financiers institutionnels**, les subventions allouées aux actions de l'association ont toutes été reconduites en 2023.

Nous notons cependant la baisse significative de la subvention attribuée par la préfecture de la région Île-de-France (DDCS, Politique de la Ville) en soutien de l'action de permanence d'écrivain public et d'accès au(x) droit(s), dont le montant est passé de 10 000 euros, accordés annuellement depuis 2011, à 6 000 € pour l'année 2023, en raison de restrictions budgétaires.

Liste des financeurs institutionnels (toutes actions confondues) :

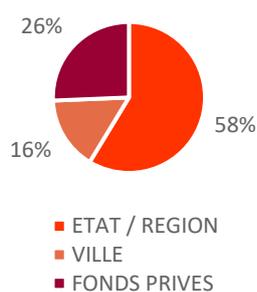
1. La préfecture de la région Île-de-France :

- i. Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) Unité départementale de Paris, programme 104, mission Intégration ;
- ii. Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), bureau de la Politique de la Ville ;
- iii. Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Île-de-France (DRDFE) ;

2. La Ville de Paris :

- i. Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT), mission politique de la Ville ;
- ii. Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT), service Egalité, Intégration, Inclusion (SEII) ;
- iii. Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (DASES), Service de la prévention et de la lutte contre les exclusions (SEPLEX) ;

(2) Tous les **partenaires privés** de Femmes de la Terre ont maintenu, voire augmenté, leurs soutiens en 2023. À ce jour, ces partenariats concernent l'activité principale de l'association, la permanence juridique en droit des étrangers et les actions de lutte contre la double violence.



1. Le CCFD-Terre Solidaire, partenaire depuis 1996, a augmenté son soutien de 3 000 € pour l'année 2023 (soit 20% d'augmentation) ;

2. CARE France, partenaire depuis 2018 a renouvelé son soutien annuel ;

3. La Fondation des Femmes a accordé le Grand Prix 2022 (catégorie « Précarité ») à Femmes de la Terre. Ce prix, d'un montant de 25 000 € est alloué aux budgets 2023 et 2024 de l'association.

4. Les dons individuels s'élevaient sur l'année 2023 à 4 600 euros.

Nous continuons de proposer une participation financière aux personnes accompagnées dans le cadre de notre permanence juridique, notamment en cas de recours administratif contentieux.

Le budget réalisé de l'année 2023 s'établit à 115 876,70€. Le résultat de l'exercice est un excédent de 1397,60 €.

LES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

Tout en poursuivant la mise en œuvre de nos trois actions spécifiques, nous maintenons notre engagement dans des actions collectives et dans la valorisation du travail en réseau. En effet, les évolutions très fréquentes, souvent dans le sens d'un durcissement, de la législation en matière d'asile, de droit au séjour et de nationalité, exigent un renforcement de l'union des associations qui militent pour la défense des droits fondamentaux.

I- ACTION 1: PERMANENCE JURIDIQUE EN DROIT DES ÉTRANGERS POUR LES FEMMES, LEUR FAMILLE ET LES JEUNES ET ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA DOUBLE VIOLENCE

1. LA PERMANENCE JURIDIQUE EN DROIT DES ÉTRANGERS POUR LES FEMMES, LEUR FAMILLE ET LES JEUNES

OBJECTIFS

Notre rôle premier est d'offrir aux femmes étrangères ou qui ont des liens avec l'étranger, un lieu fixe où elles peuvent venir confier leurs difficultés, être informées, soutenues, accompagnées et orientées. Nous leur délivrons des **informations juridiques et sociales** puis, lorsque nécessaire, nous les **accompagnons dans leurs démarches**.

FONCTIONNEMENT ET REALISATION

ACCUEIL

La permanence juridique de **premier accueil** a lieu en principe le **jeudi matin**. Le premier contact physique se fait ainsi sur rendez-vous pris lors de la permanence téléphonique. De nombreuses personnes se présentent cependant pour la première fois dans nos locaux sans rendez-vous. Nous les informons alors au mieux ou les réorientons vers la permanence téléphonique.

PERMANENCE TELEPHONIQUE

Cette permanence a lieu habituellement les **lundis entre 13h et 17h** et est assurée par les salariées juristes de l'association.

Les appels proviennent de personnes étrangères, en situation régulière ou non, de personnes françaises ayant des liens avec l'étranger, de travailleur·ses sociaux·ales, de services publics, etc. Elle nous permet de **satisfaire de nombreuses demandes de renseignements ou d'orientations**. Elle permet aussi de **fixer des rendez-vous** de la permanence de 1^{er} accueil. Enfin, elle permet d'assurer le suivi des personnes accompagnées par notre association.

En 2023, nous avons répondu à **564 appels** (521 appels en 2022). En moyenne, une cinquantaine d'appels ne sont pas décrochés sur chaque permanence, faute de ressources humaines.

La demande est forte et cela s'explique en particulier par l'extrême difficulté pour les personnes étrangères d'avoir accès à un interlocuteur ou une interlocutrice pour obtenir des informations juridiques sur le droit au séjour.

DEMANDES ÉCRITES ET SOLLICITATION DES PROFESSIONNEL·LES

En ce qui concerne les demandes directes de la part de bénéficiaires, sauf en cas de vulnérabilité particulière où un rendez-vous direct peut être proposé, nous réorientons les personnes vers la permanence téléphonique.

Nous recevons également des sollicitations relativement nombreuses de la part de professionnel·les accompagnant un public en difficulté administrative (travailleur·euses sociaux·ales en centre d'hébergement, centre de planification, centres sociaux, autres associations, etc.). Ces demandes font l'objet de réponses précises et attentives afin de participer à la montée en compétences de tous et toutes sur les thématiques de l'association. Elles tendront à être mieux comptabilisé à partir du 1^{er} janvier 2024.

PROFIL DES PERSONNES AYANT BÉNÉFICIÉ DE LA PERMANENCE JURIDIQUE

Nous continuons à recevoir de nombreuses femmes en **rupture familiale**, des femmes seules qui ont fui leur pays ou en situation de rupture conjugale.

Au-delà de 25 ans, nous répondons à des demandes d'information de la part d'hommes, mais dans la mesure du possible nous les orientons vers d'autres structures lorsqu'un rendez-vous est sollicité afin de conserver le caractère spécifique de l'association, sauf lorsqu'ils viennent nous consulter pour leur femme ou leurs enfants, notamment lorsque ces derniers et dernières, resté·es dans leur pays d'origine, sont en butte à des refus de délivrance de visa d'entrée en France alors même qu'ils ou elles ont été admis·es à séjourner sur le territoire français au titre du regroupement familial ou de la réunification familiale.

Les chiffres restent stables au regard des origines nationales des femmes qui viennent nous rencontrer (se reporter aux statistiques pour plus de détails).

41% des personnes qui nous sollicitent sont domiciliées ou hébergées à Paris et 50% en Île-de-France (hors Paris).

L'**orientation** des personnes vers notre association continue d'être principalement basée sur le **« bouche à oreille »**, sur orientation par des professionnel·les du secteur médico-social ou par d'autres associations.

Il peut s'agir de personnes primo-arrivantes (ayant signé un contrat d'intégration républicaine depuis moins de 5 ans) ou de femmes établies en France depuis plusieurs années de façon régulière ou habituelle.

En 2023, nous avons reçu **103 femmes ayant déclaré des violences, soit 37%** des femmes reçues.

*NB. : Pour plus d'éléments sur le profil des personnes, notamment au regard des violences déclarées par les femmes accompagnées, on se reportera aux **statistiques présentées en annexe** du présent rapport d'activité.*

DEMANDES

Les demandes sont relatives notamment à :

- Une information générale sur le droit des étrangers et la nationalité française ;
- Une première demande de titre de séjour ;

- La consolidation d'une situation administrative en France, soit par le passage de la carte de séjour temporaire (valable un an) à une carte de séjour pluriannuelle (valable deux à quatre ans) ou à une carte de résident (valable dix ans), soit par une demande de naturalisation ;
- Un refus de regroupement familial ;
- Un refus de visa pour un membre de la famille resté dans le pays d'origine et admis au bénéfice du regroupement familiale ou de la réunification familiale en France ;
- Une demande d'asile, essentiellement pour obtenir une protection contre l'excision ou un mariage forcé ;
- Des droits en matière de protection sociale, d'emploi, ou du droit de la famille.

Les **suivis juridiques** entamés durent *a minima* **plusieurs mois** et s'étalent **souvent sur plusieurs années**. Ces délais ont plusieurs causes : attente du rendez-vous en préfecture, durée d'examen des dossiers par l'administration, nécessité d'un recours, délai d'obtention de la carte de séjour. L'obtention d'un premier titre de séjour ne met pas fin au suivi par l'association, de nouvelles problématiques pouvant se poser au moment du renouvellement du titre.

RÉSULTATS OBTENUS

En 2023, nous recensons **6 résultats « définitivement négatifs »** et **80 résultats « positifs »** qui renvoient à l'obtention d'un récépissé, d'une carte de séjour, un contentieux gagné, la reconnaissance d'une protection internationale, l'obtention d'un visa, etc.

Le **parcours administratif** des personnes étrangères en France est **extrêmement long** et nous observons des difficultés grandissantes à toutes les étapes de la procédure. Ces résultats « positifs » sont donc à relativiser car ils peuvent être très temporaires. C'est notamment le cas lorsque nous obtenons des injonctions à délivrance d'un rendez-vous ou en cas de délivrance d'un récépissé, ces éléments ne préjugent en rien de la suite donnée à la demande.

2. LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA DOUBLE VIOLENCE

« **La double violence se définit comme la superposition de violences conjugales ou intra-familiales et d'une violence institutionnelle** »

Les femmes étrangères peuvent être l'objet **d'une double discrimination**, en tant que **femmes** et en tant qu'**étrangères**. Les violences particulières qu'elles peuvent subir en tant que femmes (mutilations sexuelles féminines, mariage forcé, crime d'honneur, violences conjugales, etc.) peuvent ainsi être aggravées par la **précarité de leur statut administratif** sur le territoire français.

Elles peuvent alors se trouver dans une situation qui les empêche de se défendre efficacement, notamment lorsqu'elles sont victimes de violences en raison de :

- L'absence de titre de séjour ;
- Ou la possession d'un titre de séjour conditionné par une communauté de vie avec un partenaire (compagnon ou mari) qui les place dans une situation de dépendance.

Elles peuvent alors être dissuadées d'aller se plaindre aux autorités ou de quitter l'auteur des violences. **L'irrégularité du séjour entraîne ainsi des répercussions sur la jouissance des droits fondamentaux.**

Nous menons **deux types d'action** au regard de la double violence. Tout d'abord, nous recevons dans le cadre de nos permanences des femmes victimes de double violence. Nous accueillons ces femmes pour les accompagner au mieux dans leurs démarches, en les aidant par exemple à porter plainte lorsqu'elles ne disposent pas de titre de séjour.

Parallèlement à ces actions régulières, nous menons des actions ponctuelles d'information et de sensibilisation auprès de la société civile sur la problématique spécifique de la double violence, et également des actions de plaidoyer afin d'alerter les pouvoirs publics sur la situation de ces femmes et de faire évoluer la législation ou les pratiques à cet égard.

LA PRISE EN COMPTE DANS LES PERMANENCES DE LA VIOLENCE SUBIE

Femmes de la Terre est une des rares associations franciliennes à proposer à la fois un accompagnement juridique en droit des étrangers et une expertise sur l'impact des violences subies sur le droit au séjour et à l'asile.

Le questionnement systématique des femmes reçues pour la première fois par l'association au sujet des violences subies a été mis en place à partir du 1^{er} janvier 2023. Ce changement a été introduit dans un souci de **repérage des besoins d'orientations** des personnes reçues et d'amélioration de la représentativité des données recueillies par l'association. Cette évolution fait suite aux échanges de pratiques discutées lors de la [8^e rencontre interprofessionnelle de l'Observatoire Parisien des Violences Faites aux Femmes \(OPVF\) en novembre 2022](#).

En **2023**, nous avons reçu **103 femmes ayant déclaré des violences** lors de nos entretiens (contre 60 en 2022).

L'augmentation significative des données concernant les violences subies est à mettre en lien avec la systématisation du questionnement des femmes reçues pour la 1^{er} fois en 2023.

Il s'agit pour la plupart de femmes nous ayant fait part de violences conjugales (52%) ou familiales (15%).

Nous travaillons sur la spécificité de ces situations et agissons afin que la violence que subissent ces femmes soit reconnue et qu'elles puissent faire valoir leurs droits. Dans ce domaine particulier, il est essentiel de travailler en réseau. Cette action exige de notre équipe un **travail intensif, régulier et extrêmement diversifié**.

LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA DOUBLE VIOLENCE EN 2023

Dans le cadre de notre activité, nous menons des actions de lutte contre la double violence. Ces actions ont pour objectif d'**informer** et de **sensibiliser** le public et les professionnel·les ou bénévoles intervenant auprès des personnes étrangères sur la question spécifique de la double violence et sur le droit au séjour des femmes étrangères en France. Nous menons par ailleurs des **actions de plaidoyer** auprès des institutions et organismes publics afin de faire reconnaître cette double forme de violence et de faire évoluer la législation à cet égard.

CONTEXTE DE LA LUTTE CONTRE LA DOUBLE VIOLENCE

Le contexte législatif et politique actuel protège encore bien trop peu les femmes étrangères victimes de violences. Alors qu'on constate, sur les 5 dernières années, une hausse de 83% des plaintes pour violences conjugales¹, trop nombreuses sont les femmes victimes de violences exclues de tout dispositif de protection vis-à-vis de leur droit au séjour. La dernière réforme portant sur le droit au séjour et sur l'asile ne fait aucune avancée concernant la protection du statut administratif des personnes victimes de violences en France.

Malgré les évolutions observées depuis le début des années 2000, la **protection et la stabilisation du droit au séjour** des femmes étrangères victimes de violences demeurent majoritairement **impensées par les politiques publiques de lutte contre les violences faites aux femmes**.

Cette inaction reflète sans doute **diverses réalités politiques et sociales**, parmi laquelle la **primauté du « statut d'étrangère » sur celui de femme ou de victime** ayant le droit à une protection juste et équitable en cas de violences pénalement répréhensibles sur le territoire français.

D'autres problématiques saillantes ont un impact sur la réalité de la double violence subie par les femmes étrangères en France. Parmi elles, la **dématérialisation des procédures administratives** qui

¹ Rapport de la Fondation des Femmes [« Où est l'argent contre les violences faites aux Femmes »](#) 25/09/2023

favorise le **non-recours aux droits** et **l'isolement** des femmes victimes de violences, **augmentant** de fait **l'emprise des auteurs de violences**.

En 2023, deux arrêtés, du 31 mars et du 28 septembre 2023², ont acté l'utilisation du téléservice de l'administration numérique des étrangers en France (ANEF) pour les procédures de première délivrance et de renouvellement des titres de séjour pour les personnes conjoint-es de français, entré-es en France par regroupement familial, parent d'enfant français-e, bénéficiaire d'une ordonnance de protection et victime de la traite des êtres humains.

De fait, les femmes qui sollicitent le maintien de leur droit au séjour malgré la rupture de la vie commune avec leur conjoint-e (français ou étranger en situation régulière et les ayant fait venir en France par le regroupement familial) doivent désormais transmettre les preuves des violences via la plateforme en ligne de l'ANEF. Au-delà des problèmes techniques communs au fonctionnement de toute la plateforme (manque de formation des interlocuteur-trices, bugs techniques, délai de traitement, etc.), certaines **problématiques sont spécifiques aux demandes de titre de séjour en lien avec des situations de violences et ne sont pas prises en compte** : protection des données et du secret médical, confidentialité des informations, emprise des auteurs de violences sur les démarches en ligne, etc. Ces points de vigilance font l'objet d'une veille commune au réseau ADFEM (voir plus bas et page 19 du présent rapport d'activité).

La dématérialisation de ces procédures permettra *a minima* l'harmonisation des pratiques préfectorales concernant l'accueil et le traitement des demandes des personnes victimes de violences mais au prix d'une **déshumanisation continue de l'administration**.

LES ACTIONS MENÉES PAR L'ASSOCIATION

- « PRATIQUES ET RÉALITÉS DE LA PRISE EN COMPTE DES VIOLENCES CONJUGALES SUBIES PAR LES FEMMES ÉTRANGÈRES » | **Parcours de Santé Sexuelles (AP-HP et association Mille Parcours)**

L'association a été sollicité par l'équipe pluridisciplinaire du **Parcours d'accompagnement des personnes migrantes ayant subi des violences sexuelles**. Cette prise en charge spécialisée a été mise en place au sein de l'Hôpital Avicenne à Bobigny et l'Hôpital Bichat à Paris en lien avec l'association « Mille Parcours ». L'accompagnement du Parcours Santé Sexuelle s'articule autour de quatre pôles (médical, psychologique, social et juridique) et bénéficie à des personnes exilées, en situation de précarité, qui ont connu des violences ayant un impact sur leur santé sexuelle, éloignées des soins et du droit.

Dans ce cadre, une **intervention d'information et de sensibilisation** portant sur « *Les pratiques et réalités de la prise en compte des violences conjugales subies par les femmes étrangères* » a eu lieu **le 10 janvier** auprès de l'équipe de l'hôpital Avicennes et le 23 février à l'hôpital Bichat.

- TABLE RONDE Cité du Genre X Fondation des Femmes | « **Femmes en Migration : Droit, travail et stratégies de résistance** »

La Cité du Genre est un institut pluridisciplinaire de recherche et de formation en étude de genre, dont l'objectif est la promotion des enseignements et de la recherche en études de genre au sein de Université Paris Cité et de ses partenaires.

² Arrêté du 31 mars 2023 et du 28 septembre 2023 pris en application de l'article R. 431-2 du Code de l'Entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile relatif aux titres de séjour dont la demande s'effectue au moyen d'un téléservice

Dans le cadre du partenariat avec la Cité Audacieuse (Fondation des Femmes) et la Cité du Genre, Femmes de la Terre a été invitée à **coanimer une table ronde** aux côtés d'Estelle Miramond et Ramata N'Diaye le 23 février 2023.

LES ACTIONS MENEES EN RESEAU

- **Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes sur le 19^e et à Paris**

Femmes de la Terre participe aux **rencontres régulières** organisées par la Mairie du 19^e et les acteurs du Réseau d'Aides aux Victimes de violences (RAV 19). En 2023, la rencontre du réseau a eu lieu le 17 novembre 2023.

Femmes de la Terre était également représentée lors du **comité de pilotage de l'Observatoire Parisien des Violences faites aux Femmes**, organisé le 21 septembre 2023.

- **Réseau ADFEM**

Le réseau ADFEM est un collectif d'associations ayant pour but la réflexion, l'action et l'information sur les droits des femmes exilées et migrantes dans le domaine du droit au séjour, de l'asile et la lutte contre les violences faites aux femmes (plus d'information page 19 du présent rapport d'activité).

Le réseau mène des **actions de sensibilisation et de plaidoyer** visant à faire des propositions en vue de la modification de lois ou de projets ou propositions de lois touchant à la situation des femmes étrangères victimes de violence. Nous sommes également amenées à rencontrer les représentant-es d'institutions pour échanger sur ces questions.

- **Mobilisation pour l'accès de toutes les personnes étrangères en préfecture dans le cadre du collectif « Bouge ta préfecture »**

Depuis 2020, Femmes de la Terre est membre du collectif inter-associatif et syndical « Bouge Ta Préfecture » (BPT - dit « Bouge ta Préf. »), avec pour objectif de **dénoncer l'impossibilité d'accès au service public pour les personnes étrangères**.

Le travail initial du collectif (2020/2021) était axé sur un contentieux à l'échelle nationale et individuelle, via des dépôts collectifs de recours en référé « mesures utiles », visant à attaquer devant les juridictions administratives les décisions imposant la prise de rendez-vous sur Internet comme voie d'accès exclusive aux guichets de certaines préfectures.

En 2022 et 2023, la plupart des préfectures d'Île-de-France ont modifié leurs procédures de prise de rendez-vous, notamment à la suite d'un avis du Conseil d'état du 3 juin 2022³.

En 2023, l'exigence « *d'alternative physique à la dématérialisation* » rappelée par le Conseil d'Etat, a été ajouté aux dispositions du Code de l'Entrée et du séjour et du droit d'asile (CESEDA) concernant l'utilisation du téléservice. La mise en place de cette « alternative » a été précisée par décret en août 2023⁴. Depuis, les préfectures franciliennes proposent des dispositifs disparates de point numérique (accessible sur rendez-vous).

Le collectif « Bouge Ta Préf. » poursuit sa mobilisation autour de plusieurs axes thématiques :

1. **L'accès aux préfectures** : pour un accueil effectif, en présentiel et inconditionnel, la formation des agent-es préfectoraux-ales, la mise en place d'alternatives à la dématérialisation notamment pour le dépôt des demandes concernées par l'utilisation de l'ANEF ;

³ Avis du CE du 03 juin 2022 visant l'exigence de proposer une alternative au numérique aux fins d'accéder aux services de la préfecture

⁴ Décret n° 2023-191 du 22 mars 2023 créant une solution de substitution au téléservice mentionné à l'article R. 431-2 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

2. **L'enregistrement des demandes** : pour la remise immédiate d'un document permettant aux personnes ayant déposé une demande de titre de séjour de justifier de la régularité de leur séjour pendant l'instruction des demandes, la prise en compte des adresses de domiciliation en application des dispositions légales, le refus des demandes de pièces justificatives abusives, etc. ;
3. **Les délais rencontrés par les usager·ères** : toutes les personnes relevant du droit au séjour, sous quelque fondement que ce soit, doivent pouvoir accéder aux guichets des préfectures, dans les mêmes délais, sans priorisation en fonction de leur situation. Les pratiques actuelles des préfectures d'Île-de-France aboutissent toutes à un délai de réponse variable, mais qui atteint, notamment dans le cas de l'admission exceptionnelle au séjour (AES), 2 ans, voire plus (jusqu'à 3 ans en Seine-et-Marne). Ces délais entraînent des conséquences en cascade allant toutes dans le sens de la précarisation des personnes : ruptures d'emploi, ruptures de parcours de formation, ruptures de droits sociaux, etc.

- **Mobilisation du collectif inter-associatif de Paris, issu de « Bouge Ta Préf. »**

Le collectif « Bouge Ta Préf. » agissant au niveau régional, la nécessité de concertation et de **mobilisation des acteurs associatifs du territoire parisien** a été mise en avant courant 2022 par la Cimade Île-de-France, Droit d'Urgence, le Secours Catholique (Paris), RESF (Réseau éducation sans frontière), l'association Solidarité Jean Merlin et Femmes de la Terre.

En 2023, ce collectif inter-associatif informel a poursuivi son travail de **veille collective des pratiques préfectorales à Paris** via des **réunions régulières de partage d'expériences**. Ces rencontres permettent également de mutualiser les retours spécifiques du département de Paris au collectif régional de « Bouge Ta Préf. ».

Une délégation issue des associations précitées a été **reçue à la préfecture de police de Paris**, par la délégation à l'Immigration et le sous-préfet alors en poste, Thierry BERANGER, le 2 février 2023.

II- ACTION 2 : PERMANENCE D'ÉCRIVAIN PUBLIC ET D'ACCÈS AUX DROITS

1. OBJECTIFS

Depuis 2004 et avec le soutien financier des acteurs institutionnels du 19^e arrondissement de Paris, cette permanence vise à **accompagner le public dans ses démarches administratives ou juridiques**.

Elle est ouverte **sans rendez-vous** en priorité à tous les habitant·es, hommes et femmes, des quartiers dits prioritaires de notre arrondissement, ce qui n'exclut pas que nous y recevions des personnes venant de toute l'Île-de-France.

Lors de cette permanence, les salariées et les bénévoles lisent les courriers administratifs qui leur sont soumis, donnent les explications, aident à la rédaction des réponses, au remplissage des formulaires, aux démarches dématérialisées, contactent les administrations et organismes privés concernés le cas échéant et tentent des médiations. Si besoin, l'équipe aide à la constitution des dossiers.

L'objectif de cette action est de **rompre avec l'isolement social**, d'aider à **passer la barrière des démarches administratives**, souvent compliquée par un vocabulaire administratif difficilement

compréhensible et des procédures complexes, d'amener les usager-ères à **être plus autonomes** lors de leurs démarches administratives et de les aider à **accéder à leurs droits**.

2. FONCTIONNEMENT ET RÉALISATIONS

La permanence fonctionne le mardi après-midi de 13h à 17h sans rendez-vous. Elle est animée par les deux salariées de l'association aidées par une bénévole.

Le public reçu est un public éprouvant des **difficultés sur le plan de l'intégration sociale et citoyenne ou en situation de précarité**, tant pour des raisons économiques que sociales ou culturelles.

En 2023, **47 permanences** ont eu lieu, lors desquelles 862 (+36% par rapport à 2022) entretiens ont été réalisés.

La durée des entretiens varie entre 5 minutes et 1h30, pour une moyenne de 35 minutes.

*NB. : Pour plus de détails sur le profil des bénéficiaires (sexe, âge, nationalité) se reporter aux **statistiques établies en annexe**.*

LIEU D'HABITATION DES BÉNÉFICIAIRES

Notre association est implantée dans le **quartier prioritaire** dit « Danube-Solidarité-Marseillaise », situé dans le 19^e arrondissement de Paris. Du fait de cette implantation, nous touchons un grand nombre de personnes issues de ce quartier mais également des autres quartiers prioritaires du 19^e arrondissement ainsi que de quartiers en proche périphérie de ces quartiers prioritaires et dont le public rencontre souvent des difficultés d'ordre social.

Les orientations vers notre permanence d'écrivain public et d'accès aux droits se font toujours par le **« bouche à oreille »** (largement majoritaire en ce qui concerne les personnes habitant le quartier), les travailleur-euses sociaux-ales et les associations de notre quartier.

PROBLÈMES TRAITÉS

La majorité des problèmes traités lors de la permanence concerne des **situations de rupture sociale**.

Un accueil assuré en partie par des juristes permet de faire de cette permanence non seulement une **permanence d'écrivain public** mais également d'**accès au droit**.

En 2023, **37% des problèmes traités lors des permanences relevaient de l'accès au droit** (droit de la famille, droit pénal, aide juridictionnelle, etc.), ce qui demeure stable en comparaison aux années précédentes.

Nous constatons une très nette augmentation des sollicitations liées au droit au séjour (80% des sollicitations d'accès aux droits, contre 48% en 2022), concernant des démarches dématérialisées dans une très grande majorité de cas (prise de rendez-vous en préfecture, demande de document de circulation pour les mineur-es, etc.).

Les autres demandes relèvent de missions d'écrivain public et concernent notamment :

- Des demandes d'**ouverture de droits sociaux** (Assurance maladie, Maison départementale des personnes handicapées, Caisse d'allocations familiales, etc.) ;
- L'**emploi** et les relations avec le **Trésor Public** (aide aux démarches France Travail, déclaration de revenus, dossiers de retraite, etc.) ;
- L'**endettement** et le **droit de la consommation** (abonnements ou résiliations de contrats avec les différents opérateurs de télécommunication, demande d'échéancier, etc.) ;

- Le **logement** (formulaire de renouvellement d'inscription en tant que demandeur ou demandeuse de logement social, courriers de relance ou de changement de situation, recours devant la juridiction administrative pour une demande de droit au logement opposable (DALO), etc.).

Les demandes d'aides dans l'accomplissement de **démarches dématérialisées continuent d'augmenter** (30 % contre 22% en 2022, 15% en 2021).

Ces demandes couvrent quasi tous les champs de la vie administrative et personnelle des personnes et engendrent des situations de **souffrance psychique** importantes dans les nombreux cas où les personnes n'arrivent plus à avoir accès aux guichets des administrations. Elles requièrent un **travail spécifique** et sont particulièrement **chronophages**.

Nous constatons également des **difficultés importantes dans l'accompagnement vers l'autonomie des personnes sur ce type de démarches** en raison de leur absence d'accès à internet, de manque de maîtrise des outils informatiques. Cependant, nous notons le renforcement du maillage d'aide aux démarches numériques sur le territoire du 19^e, et plus généralement à Paris.

Notre intervention facilite l'échange entre les usager·ères et les organismes auxquels ils ou elles sont confronté·es. La rédaction de recours, de lettres de demandes ou de contestation que nous introduisons, les explications et informations fournies lors de nos permanences contribuent à **réduire la rupture sociale**. Notre action agit également vers la **réassurance et l'émancipation** des personnes rencontrées.

III- ACTION 3 : SENSIBILISATION ET FORMATION SUR LE DROIT DES ÉTRANGERS ET LES DROITS DES FEMMES

1. OBJECTIFS

L'association développe une action d'information et de formation dans le but de faire partager son savoir et son expérience en matière de droit des étrangers et de promotion des droits des femmes, notamment ceux des femmes étrangères.

2. RÉALISATIONS

SENSIBILISATION

NEWSLETTER

Depuis 2016, nous rédigeons et diffusons une newsletter qui nous permet de communiquer à nos adhérent-es, partenaires et subventionneurs, les actions menées par l'association (activités habituelles, événements, etc.).

ÉVÉNEMENTS DE SENSIBILISATION

- **8 MARS**, JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LES DROITS DES FEMMES

À l'occasion du 8 mars 2023, journée internationale pour les droits des femmes, nous avons co-organisé **une soirée autour des collages féministes** avec les associations Femmes Entraide Autonomie, Libres Terres des Femmes et Espace 19. Cet événement s'est décliné par la **projection du film « Riposte Féministe »** réalisé par Marie Perennès et Simon Depardon et un **moment d'échange collectif** avec les participant-es, animé par Rokiatou SISSOKO (conseillère conjugale et familiale au sein de l'association Espace 19).

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES*

ESPACE 19

*femmes et minorités de genre

Le 9 mars 2023

Nous vous invitons à notre événement :

ENSEMBLE RIPOSTONS POUR LES DROITS DES FEMMES !

Entrée gratuite et accès PMR

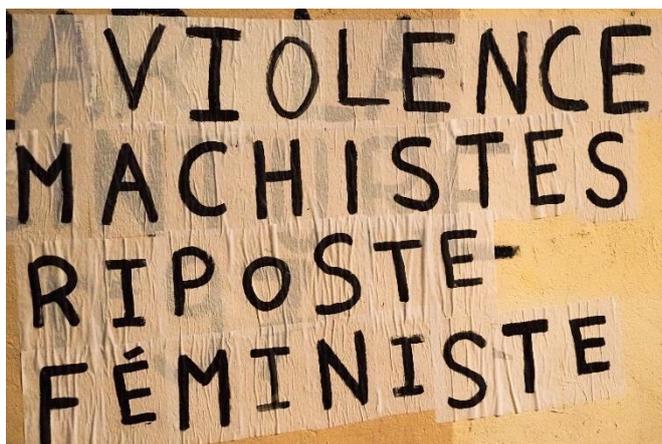
VENEZ NOMBREUX·SES

PROGRAMME :

16h30 Atelier peinture de slogans féministes Centre Paris Anim' Curial 19 Rue Collette Magny, 75019 Paris	18h00 Introduction de la soirée par les associations organisatrices de l'événement Femmes Entraide & Autonomie, Libres Terres des Femmes, Femmes de la Terre et Espace 19	20h15 Conclusion de la soirée par Andrea Fuchs, adjointe à la Mairie du 19e Chargée de l'égalité femmes hommes, des droits humains et de la lutte contre les discriminations
20h00 Projection du film Riposte Féministe de Marie Perennès et Simon Depardon	20h30 Apéritif convivial Végétarien	21h00 Collages féministes dans le 19e arrondissement
20h00 Discussion animée par Rokiatou Sissoko Conseillère conjugale et familiale chez Espace 19, présidente de Femmes Entraide & Autonomie		

Terres des Femmes et Espace 19. Cet événement s'est décliné par la **projection du film « Riposte Féministe »** réalisé par Marie Perennès et Simon Depardon et un **moment d'échange collectif** avec les participant-es, animé par Rokiatou SISSOKO (conseillère conjugale et familiale au sein de l'association Espace 19).

Cette soirée a réuni une trentaine de participant-es et s'est déroulée au centre Paris Anim' Curial (Paris 19°).



- **25 NOVEMBRE**, JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, nous avons co-organisé une soirée théâtre-forum et sensibilisation avec le réseau Violences interprofessionnel du 19^e arrondissement⁵.

La compagnie À l'affut, a proposé un théâtre-forum autour de la lutte contre les violences sexuelles (thème de la mobilisation du 25 novembre 2023 à Paris) et le consentement.



L'objectif était de proposer un moment de sensibilisation pour les jeunes âgés de 14 à 20 ans, public particulièrement touché par la hausse des violences sexuelles constatées par le Haut-Commissariat à l'égalité hommes-femmes (HCE) en 2022⁶.

L'animation musicale de la soirée a été assurée par la chorale de l'association R'n'B Yourself. Les associations GenClub, Femmes Entraide Autonomie et le pôle de santé sexuelle du 19^e ont proposé des stands d'information.

Cet événement a réuni une cinquantaine de jeunes au centre Paris Anim' Mathis le 24 novembre 2023 (Paris 19^e).

INFORMATIONS COLLECTIVES

- **Partenariat avec le réseau SOLIPAM (Solidarité Paris Maman)**

Le réseau SOLIPAM regroupe les professionnel·les du secteur médical et social d'Île-de-France confronté·es aux risques sanitaires encourus par la mère et l'enfant en situation de grande précarité.

Depuis la fin de l'année 2022, Femmes de la Terre a participé à 5 **ateliers de médiation en santé à dimension sociale** destinés à ces femmes. Ces ateliers abordent à la fois des thématiques médicales liées à la grossesse et des thématiques sociales proches de problématiques auxquelles elles font face au quotidien (hébergement, accès au(x) droit(s), démarches juridiques et administratives, suivi social, etc.). Les **interventions de Femmes de la Terre portent sur l'accès au droit au séjour à au droit d'asile et l'accès aux droits sociaux et aux soins des personnes étrangères.**

⁵ Réseau informel rassemblant divers acteurs du territoire afin de sensibiliser, d'informer et de mutualiser les pratiques sur l'accompagnement des femmes victimes de violences.

⁶ **Chez les jeunes de moins de 24 ans 1 jeune sur 4 déclare avoir déjà eu des rapports sexuels non consentis, 1 femme sur 5 de moins de 24 ans a déjà subi un viol ou une agression sexuelle** Source : Vigilance égalité : Face à la montée des violences chez les jeunes, le HCE appelle à un [plan d'urgence de l'égalité à l'école](#)

- **Partenariat avec l'association KOLONE**

Sollicitée par l'association KOLONE (qui propose des cours de français et activités culturelles à Paris 19^e en lien avec Femmes de la Terre depuis plusieurs années), une reprise des **informations collectives sur le droit au séjour** à destination des apprenant-es en français inscrit-es à l'association KOLONE a été initiée en juin 2023.

FORUM DES ASSOCIATION

Comme chaque année, Femmes de la Terre était représentée lors du **Forum des associations du 19^e** arrondissement, le samedi 2 septembre 2023.

ENTRETIENS DANS LE CADRE DE PROJETS DE RECHERCHE ET MÉDIAS

Nous sommes régulièrement sollicitées pour apporter **notre expertise de terrain** dans le cadre de **projets de recherche** (mémoire, doctorat) dans diverses disciplines : travail social, sociologie, études spécialisées sur la migration, etc. Nous nous rendons également disponibles pour rencontrer des étudiant-es produisant des travaux de recherche de terrain.

NB. : Pour plus de détail, voir page 22.

ANNUAIRES, RÉPERTOIRES ET GUIDES

Depuis décembre 2022, Femmes de la Terre est référencée dans le **guide WATIZAT**, l'introduction de l'association s'est faite dans le cadre de la création d'une partie du guide dédiée aux femmes.

Nous continuons par ailleurs à apparaître dans **divers annuaires et répertoires** faisant l'objet d'éditions et de réactualisations annuelles tels que :

- L'**annuaire de l'ADRIC**, qui propose un site Internet dédié à l'accueil et l'accompagnement des femmes issues des immigrations face aux violences et discriminations ([lien](#)) ;
- Le **guide « Solidarité à Paris – Hiver » 2023-2024**, édité par la Mairie de Paris ([lien](#)) ;
- La plaquette « Agir face aux violences conjugales », réalisée par la Ville de Paris ([lien](#)) ;
- La page du site de la Ville de Paris dédiée aux « Contacts et ressources utiles face aux violences » ([lien](#)) ;
- L'**annuaire en ligne des associations franciliennes agissant pour l'égalité femmes-hommes**, réalisé par le Centre Hubertine Auclert, organisme associé de la Région Île-de-France et centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes ([lien](#)) ;
- Le « **Guide pour agir à Paris et ses alentours** », réalisé par l'association Astérya ;
- La **cartographie visant à mettre en lumière toutes les actions sur le territoire français en faveur de l'accueil des personnes migrantes**, réalisée en ligne par le Sursaut Citoyen ([lien](#)) ;
- La **base de données des acteurs de la solidarité internationale**, du site internet Ritimo ([lien](#)) ;
- La **cartographie numérique** de la plateforme Actions transculturelles ([lien](#)) ;
- La **carte de France des Alternatives citoyennes**, du site CAP ou pas CAP ([lien](#)) ;
- La page dédiée aux partenaires du site Make.org ([lien](#)) ;
- Le guide « L'accès aux droits des femmes étrangères » rédigé par la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) ([lien](#)) ;
- L'annuaire Associations – Portail des Étrangers du Val de Marne, réalisé par l'association Assouevam ([lien](#)) ;
- L'annuaire « France : où trouver de l'aide quand on est une femme étrangère victime de violences ? », du site InfoMigrants ([lien](#)) ;
- Le guide en ligne **Soliguide**, développé par l'association Solinum

FORMATION

L'association continue de développer son **activité de formation**, sous couvert de son numéro d'organisme formateur, attribué au début de l'année 2017. Nous avons établi un catalogue de formations que nous mettons à disposition des structures intéressées et qui peut être complété ou ajusté en fonction des besoins ou des demandes.

En 2023, trois sessions de formation ont été animées :

Thème 1 « L'impact des violences sur le droit au séjour » (1/2 journée)

- Le 18 avril 2023 à destination des professionnel·les des associations Femmes Entraides Autonomie (FEA) et Libre Terre des Femmes (LTDF), associations implantées dans le 19^e sur la thématique de la lutte contre les violences faites aux femmes (**4 personnes**);
- Le 29 juin et le 30 novembre 2023, à destination des professionnel·les du Centre Communal d'Action Sociales (CCAS) de plusieurs arrondissements de la ville de Paris, dans le cadre d'une formation globale sur « Les violences conjugales », assurée par l'association IREMA (organisme de formation) (**30 personnes**).

Thème 2 : « Vulnérabilités et asile » (1/2 journée)

- Le 30 novembre 2023, coanimation d'un séminaire de formation avec l'association Femmes Entraide Autonomie (FEA) dans le cadre « *Projet pilote pour l'accompagnement global des femmes réfugiées ou migrantes en situation de vulnérabilité* » (**30 personnes**).

LES RÉSEAUX ET LA COOPÉRATION INTER-ASSOCIATIVE

I- RÉSEAUX

1. RÉSEAU POUR LA DÉFENSE DES DROITS DES FEMMES ÉTRANGÈRES VICTIMES DE VIOLENCE OU PERSÉCUTÉES : LE RÉSEAU ADFEM

L'association Femmes de la Terre travaille en réseau pour lutter contre la double violence et pour la défense des droits des femmes étrangères, notamment au sein du réseau **ADFEM** (Action et Droits des Femmes Exilées et Migrantes).

Il s'agit d'un collectif d'associations ayant pour but la **réflexion, l'action et l'information sur les droits des femmes exilées et migrantes** dans le domaine du droit au séjour et de l'asile et la **lutte contre les violences faites aux femmes**. L'action d'ADFEM s'organise autour de la **lutte contre la double violence** subie par les femmes étrangères.

Membres actifs du collectif en 2023 : la Cimade, la Fédération nationale des CIDFF (Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), Femmes de la Terre, la FASTI (Fédération des Associations de Soutien aux Travailleurs Immigrés), la FNSF (Fédération Nationale Solidarité Femmes), la LFID (Ligue des Femmes Irlandaises pour la Démocratie), la Maison des Femmes de Paris, le RAJFIRE (Réseau pour l'Autonomie des Femmes Immigrées et Réfugiées), le Comede.

2. RÉSEAUX POUR LA DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES ÉTRANGÈRES

- **Bouge ta préf.**

Femmes de la Terre est membre de ce collectif depuis décembre 2020. Les actions menées en 2023 avec ce réseau sont développées en pages 12 et 13.

- **Groupe Égalité et Droits Sociaux**

Égalité Droits Sociaux est un groupe interprofessionnel qui rassemble des membres d'associations, des juristes, des universitaires, des avocat-es, des chercheur.euses et des travailleur.euses sociaux-ales qui se réunissent et échangent sur la problématique des droits sociaux des personnes migrantes.

3. RÉSEAUX ORGANISÉS DANS LE CADRE DE LA « POLITIQUE DE LA VILLE »

Dans le cadre de la Politique de la Ville, nous participons aux **fêtes de quartier** et aux diverses **réunions inter-associatives**, notamment en lien avec l'équipe de développement local du 19^e (EDL). Ces réseaux nous permettent d'avoir des informations diverses sur la vie du quartier et par la même occasion des échanges et des rencontres avec les autres associations.

4. RÉSEAU VIOLENCES FEMMES 19

Ce réseau rassemble une quinzaine de structures du 19^e arrondissement recevant et accompagnant des femmes victimes de violences conjugales et/ou familiales, dont la DASES, le commissariat, l'aide sociale à l'enfance, l'association Libre Terre des Femmes, le bailleur social RIVP, les PMI, etc.

L'objectif de **mutualiser les pratiques** relatives à l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et/ou familiales et de **sensibiliser les professionnel-les** sur ces questions.

5. RÉSEAU D'AIDE AUX VICTIMES (PARIS 19^E)

Les réseaux d'aide aux victimes (RAV) réunissent les professionnel·les de divers acteurs parisiens avec un objectif d'**élaboration d'outils et de méthodologies** permettant de lutter plus efficacement contre les violences et d'améliorer la prise en charge des victimes. Le RAV se décline en réseau de rencontre par arrondissement.

II- PARTENARIATS

1. PARTENAIRES ASSOCIATIFS

- **Centre Social et Culturel Danube**

Le partenariat avec le Centre Social et Culturel Danube a pour but l'**échange d'informations** et la **mise en commun de compétences** en vue d'œuvrer pour un meilleur accès au(x) droit(s), un progrès de la protection juridique et sociale, notamment des habitant·es du quartier.

- **CCFD – Terre Solidaire**

Ce partenariat nous permet de **développer notre réseau associatif** par la rencontre des autres membres du programme Migrants-France pour lesquels nous devenons également une association ressource. Il nous permet en outre de **faire connaître notre action** et notre **savoir technique** sur une zone géographique qui s'étend au-delà de la région Île-de-France.

- **CIMADE Île-de-France**

Ce partenariat a pour but l'**échange d'informations** et la **mise en commun de compétences**, en vue d'œuvrer pour un meilleur accès au droit et un progrès dans la protection juridique des personnes étrangères et en particulier des femmes étrangères victimes de violences. Il s'articule en particulier avec la permanence « *Femmes étrangères victimes de violences* ».

- **Fondation des Femmes**

En 2022, Femmes de la Terre a été lauréate du Grand Prix de la Fondation des Femmes. Ce prix a été décerné à 22 associations menant des actions féministes en faveur de l'émancipation économique des femmes, thème retenu pour cette année. Femmes de la Terre est soutenue dans la catégorie « précarité ». La remise de ce prix a initié un partenariat avec la Fondation des femmes sur la **visibilité de nos actions** et le **soutien opérationnel** à nos activités.

- **Libre Terre des Femmes**

L'association Libre Terre des Femmes est une association qui s'adresse aux femmes victimes de violences conjugales et leur propose des groupes de parole, des ateliers de reprise de confiance en soi, des ateliers de bien-être, etc. Elle propose également un accompagnement juridique dans les démarches liées à la sortie des violences (divorce, dépôt et suivi de plainte, procédure pénale, etc.). Notre **action** peut souvent s'avérer **complémentaire** avec celle de l'association Libre Terre des Femmes dans la mesure où celle-ci ne propose pas un accompagnement juridique en droit des étrangers.

- **Care France**

Care France est une organisation non-gouvernementale de solidarité internationale non-confessionnelle et apolitique qui met en œuvre des projets d'urgence et de développement. Elle porte une attention particulière à la condition des femmes. Cette organisation a ses bureaux dans le 19^e arrondissement de Paris. Care France souhaite développer ses actions en France et soutenir des initiatives au profit des femmes migrantes et exilées. 2018 a marqué le début d'un partenariat entre Care France et notre association, poursuivi en 2023.

Ces collaborations se traduisent, en fonction des situations, par des **formations**, des **échanges de documents et d'informations**, des **études** et une **participation collective à des travaux de réflexion**, à l'**évaluation d'un travail commun** ainsi qu'à l'**élaboration d'actions collectives**.

- **KOLONE**

L'association Kolone propose des cours de français et des activités culturelles aux jeunes personnes étrangères nouvellement arrivées sur le territoire français.

Femmes de la Terre a été amenée à intervenir dans le cadre des ateliers proposés par KOLONE pour **dispenser des informations** en matière notamment de droit au séjour, droit au travail pour les personnes étrangères en France, etc.

2. SERVICES SOCIAUX ET PARIS HABITAT

Nos échanges avec les services sociaux sont toujours très fréquents, que ce soient avec les centres d'action sociale, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ou le SAMU Social. Ces services envoient vers nos permanences certaines femmes rencontrant des difficultés administratives, en particulier concernant leur droit au séjour, et nous leur orientons des femmes en situation de précarité sociale.

Ces échanges sont en augmentation, en raison notamment du durcissement des conditions d'obtention de l'aide médicale d'Etat ou la délivrance d'un premier titre de séjour pour raisons médicales et surtout de son renouvellement.

3. PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- **Mairie de PARIS 19^e**

Nous sommes en contact régulier avec les élu-es et les chargé-es de mission « Politique de la Ville », ainsi que l'équipe du développement local du quartier Danube-Solidarité. Le soutien de la mairie du 19^e arrondissement est régulier dans l'organisation d'événements, notamment autour du 8 mars et du 25 novembre.

- **Mairie de Paris – Observatoire Parisien des Violences faites aux Femmes**

Créé en 2014, à l'initiative d'Hélène Bidard, adjointe à la Maire, chargée de l'Égalité femmes-hommes, de la Lutte contre les discriminations et des Droits humains, l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, intégré au sein du service Égalité, Intégration, Inclusion de la Ville de Paris, a pour but de coordonner les actions de protection et d'accompagnement des victimes, de sensibiliser la population, de créer des plans de formations pour les professionnel-les et d'établir des diagnostics territorialisés. Il s'agit d'un lieu de concertation qui contribue à bâtir un arsenal de protection pour les femmes victimes de violences.

L'association Femmes de la Terre **fait partie du Comité de pilotage de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes.**

LISTE DES RENCONTRES, PARTICIPATION A DES RÉUNIONS OU GROUPES DE TRAVAIL, ADHÉSIONS AUX CAMPAGNES D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATIONS ET PÉTITIONS, PRISES DE POSITIONS DIVERSES

ENTRETIENS MENÉS DANS LE CADRE DE PROJETS DE RECHERCHE UNIVERSITAIRE

- Entretien avec Pauline BRETON (master « Intervention et développement social - Parcours action sociale et développement territorial ») sur les « *Les limites dans l'accompagnement des femmes étrangères victimes de violences* »
- Entretien Beatriz TOZZI (master « Sciences sociales »), dans le cadre de la préparation d'un travail de mémoire sur « *L'Accueil, la migration féminine et l'engagement des réseaux associatifs* »

- Entretien avec trois étudiants de l'Institut régional de Travail social Parmentier (IRTS) dans le cadre d'un projet de fin d'étude sur « *La prise en charge en santé mentale des femmes exilées* »
- Entretien avec Alba MENDEZ (école de Design de Cergy) sur « *L'intégration des femmes réfugiées dans les espaces urbains des sociétés occidentales* »

RENCONTRES ET RÉUNION RÉSEAU ASSOCIATIF ET INSTITUTIONNEL

- Réunion unitaire contre la loi « Asile et immigration » animée par l'association VoxPublic, le 12 janvier 2023
- Rencontre dans le cadre de la coordination des actions du 8 mars 2023, organisée par la Ville de Paris, le 18 janvier 2023 ;
- Rencontre avec Monsieur BERANGER, délégué à l'Immigration de la préfecture de Police de Paris, dans le cadre des mobilisations du collectif Bouge Ta Préf., le 1^{er} février 2023 ;
- Rencontre avec Madame CONTEH dans le cadre des programmes d'insertion de la Chambre des métiers et de l'artisanat de Paris, le 8 février 2023 ;
- Réunion avec les Maisons des Femmes de l'AP-HP (Hôtel Dieu, Bichat et CASAVIA à la Pitié Salpêtrière) avec la CIMADE Île-de-France, le 25 mai 2023 ;
- Rencontre avec l'équipe du centre d'hébergement pour les femmes de 18 à 25 ans victimes de violences, Mon Palier (Bagnolet), le 6 octobre 2023 ;
- Réunion du Réseau d'aide aux victimes (RAV) du 19^e, le 17 novembre 2023
- Rencontre des associations d'accompagnement numérique du quartier « Danube-Solidarité », le 10 novembre 2023

RENCONTRES REGULIERES

- **Réunion du réseau ADFEM** : les 24 janvier, 5 avril, 21 juin et 4 octobre 2023
- **Réunions du Réseau Violence 19^e** (partenaires membres du Réseau d'aide aux victimes 19^e) : les 18 avril, 25 mai, 12 et 26 septembre, 12 octobre et 21 novembre 2023
- **Participation aux Petits Déj' « Accès aux droits du 19^e »** : les 10 février (2^e ed.), 23 juin (3^{ème} ed.) et 24 novembre 2023 (4^{ème} ed.)
- **Réunion du collectif « Bouge Ta Préf. »** : les 17 janvier, 1^{er} février, 26 juin, journée de travail du 25 septembre 2023

RENCONTRES ET RÉUNIONS DE SUIVI AVEC LES PARTENAIRES

Suivi partenaires

- Amandine BINEAU pour le service Egalité Inclusion (SEII) de la mairie de Paris, le 9 janvier 2023
- Elise Badin pour Care France, (rencontres régulières)
- Solène BEDEAUX pour le CCFD-Terres Solidaires (rencontres régulières)
- Sylvie TURPAULT pour la fondation DAPAT, le 10 juillet 2023
- Amandine BARRAS pour le service Politique de la Ville de la mairie de Paris 19^e, le 2 octobre 2023
- Sarah ABDOUNI, pour la DRIEETS de la préfecture de région, le 31 octobre 2023
- Claire TOURNIER, déléguée du préfet de région pour la mission Politique de la Ville, le 7 novembre 2023

Evènement partenaire

- Séminaire organisé la préfecture de la région Ile-de-France (DRDFE), « *Regards croisés sur l'égalité femmes-hommes dans les quartiers politique de la ville Paris* » le 14 février 2023

ANIMATIONS DE FORMATION, TENUE DE STANDS ET PARTICIPATION À DES ÉVÉNEMENTS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

- **Intervention** sur le droit au séjour des femmes étrangères et la double violence auprès des professionnel·les du Parcours de Santé Sexuelle de l'hôpital Avicenne à Bobigny, le 10 janvier 2023
- **Intervention** sur le droit au séjour des femmes étrangères et la double violence auprès des professionnel·les du Parcours de Santé Sexuelle de l'hôpital Bichat à Paris, le 23 février 2023
- **Co-organisation** d'une soirée autour des collages féministes et projection du film « Riposte féministe », avec les associations FEA et LTDF au Centre Paris Anim' Curial, le 9 mars 2023
- **Information collective** avec le réseau SOLIPAM, Centre Social le Picoulet (Paris 18^e), le 10 mars 2023

- **Information collective** avec le réseau SOLIPAM le 14 mars 2023
- **Table ronde** coanimée avec E. MIRAMOND et R. NDIAYE, organisée par la Cité du Genre et la Cité Audacieuse, le 5 juin 2023
- **Information collective** auprès des apprenant-es en langue française de l'association KOLONE, le 8 juin 2023
- **Information collective** avec le réseau SOLIPAM, Tiers-lieu les Amarres (Paris 13^e), le 15 juin 2023
- **Formation** « *Droit au séjour et violences intrafamiliales* » dans le cadre de la formation « Violence conjugales » (IREMA) / CCAS Mairie de Paris, le 26 juin 2023
- **Tenue d'un stand** au forum des associations du 19^e arrondissement de Paris, 2 septembre 2023
- **Information collective** avec le réseau SOLIPAM à la Villa Vauvenargues, 24 octobre 2023
- **Intervention** auprès des volontaires en missions du programme « Echanges et Partenariat » sur la thématique « Genre et Migration », le 27 septembre 2023
- **Intervention** lors du vernissage de l'exposition APERTURA dans le cadre de la semaine de lutte contre les discriminations organisée par la Mairie du 19^e
- **Co-organisation** d'une soirée théâtre-forum autour des violences sexistes et sexuelles et le consentement, avec le Réseau Violence 19 au Centre Paris Anim Mathis (19^e), le 24 novembre 2023
- **Formation** « *Droit au séjour et violences intrafamiliales* » dans le cadre de la formation « Violence conjugales » (IREMA) / CCAS Mairie de Paris, le 30 novembre 2023
- **Formation** « *Asile et Vulnérabilité* » co-animée avec l'association Femmes Entraide Autonome (FEA), dans le cadre du projet-pilote pour l'accompagnement global des femmes réfugiées ou migrantes en situation de vulnérabilité, le 30 novembre 2023

AUTRES ÉVÉNEMENTS EXTÉRIEURS

- Participation à la soirée d'accueil de la délégation de représentantes d'organisations féministes africaines organisé par Care France à la Cité Audacieuse, dans le cadre du projet *Féminist en Action*, le 24 janvier 2023
- Participation à la conférence « *Femmes et Migration : quels enjeux de visibilité ?* », Institut Synergie Migrations, le 4 décembre 2023

SUPPORTS CRÉÉS

- Campagne de dons 2023
- Newsletters pour les mois de mars, juin et décembre 2023

ADHÉSIONS AUX CAMPAGNES D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION ET PÉTITIONS

- Manifeste « *Uni.es contre l'immigration jetable. Pour une politique migratoire d'accueil* », publié par l'UCIJ en janvier 2023
- Document de « *Recommandations pour une politique migratoire respectueuses des droits des personnes exilées* » le 16 mars 2023
- Communiqué de presse inter-associatif « *Asile et immigration ; une surenchère sécuritaire alarmante* » le 8 juin 2023
- Revendications du collectif régional Bouge Ta Préf., le 19 juin 2023
- Tribune « *Appel des associations féministes : 2,6 milliards contre les violences faites aux femmes* », Fondation des Femmes ;
- Communiqué de presse inter-associatif, « *Loi asile et immigration : les associations dénoncent des atteintes sans précédent aux droits des personnes exilées* », le 3 novembre 2023 ;
- Tribune collective, « *Assez : les femmes étrangères aussi doivent être protégées !* », Le Monde, 25 novembre 2023

ANNEXES

20
23